Bravo ! Vous avez franchi les étapes du processus de réalisation d’une base de données. Vous avez également appris à en extraire de l’information pertinente et à la présenter de manière adéquate. Vous êtes maintenant en mesure de réaliser un dernier mandat, qui vous permettra d’intégrer l’ensemble du processus que vous venez d’expérimenter étape par étape à travers le cours.

L’examen final de ce cours comprend deux étapes obligatoires. La première étape est un examen pratique qui consiste à produire des documents sur votre ordinateur, à domicile. La seconde étape est une entrevue téléphonique avec votre tutrice ou votre tuteur qui aura lieu quand l’évaluation de la première étape sera terminée. Toute la documentation de ce cours est permise à l’examen final.

Prévoyez cinq heures pour la réalisation de l'examen pratique. La première partie de l’examen requiert environ trois heures de travail. Étant donné les exigences imposées par une réalisation à distance, vous bénéficiez d’un délai additionnel de deux heures, ce qui devrait vous permettre de télécharger, d’organiser et de téléverser les fichiers en toute quiétude. Le non-respect de la durée prévue entraîne un échec.

IMPORTANT : S’il survenait des difficultés techniques inhabituelles (panne de réseau, d’électricité, etc.) ou une situation d’urgence pendant la réalisation de l’examen pratique, contactez le Cégep@distance dans les plus brefs délais.

Lorsque vous aurez terminé et transmis l’évaluation pratique, vous devez consulter régulièrement la messagerie du cours afin de prendre connaissance de la lettre vous invitant à convenir d'un rendez-vous avec votre tutrice ou votre tuteur pour l'entrevue téléphonique.

La seconde partie de l’examen est une entrevue téléphonique avec votre tutrice ou votre tuteur, d'une durée approximative de 30 minutes, au cours de laquelle vous devrez démontrer votre compréhension du processus de réalisation d’une base de données en répondant à une question de compréhension en lien avec le mandat de votre examen pratique. Vous devrez également répondre à trois questions permettant d'authentifier votre travail. Vous connaîtrez les questions au moment de l’entrevue téléphonique seulement.

IMPORTANT : L’entrevue téléphonique est obligatoire. Elle permet de conclure que vous êtes véritablement l’auteure ou l'auteur des travaux pratiques.

L’examen final représente 40 % de l’évaluation globale du cours. La partie pratique est évaluée sur 100, et la note est convertie pour obtenir un résultat sur 39 %. L’entrevue téléphonique est aussi évaluée sur 100 points, mais ne compte que pour 1 %. Pour celle-ci, il n’y a que deux résultats possibles : l’entrevue permet de conclure que vous êtes véritablement l’auteure ou l'auteur des travaux pratiques (1 : succès) ; l’entrevue permet de conclure que vous n’êtes pas véritablement l’auteure ou l'auteur des travaux pratiques (0 : échec). Dans ce cas, il y a échec global au cours, même si la partie pratique est réussie. Conformément à ce que stipule la PIEA, l’entrevue téléphonique sera enregistrée.

Dans le cas où vous n’obtiendriez pas la note de passage de 50 % à la première étape (c’est-à-dire à la partie pratique), vous devez quand même passer une entrevue téléphonique pour avoir droit à une reprise.

Veuillez noter que le texte de l’examen demeure la propriété du gouvernement du Québec. Il ne vous sera pas retourné une fois corrigé. Le résultat de l’examen final vous sera communiqué dans le bulletin qui vous parviendra d’ici trois à quatre semaines.

Reportez-vous aux grilles d’appréciation pour connaître les éléments de la tâche qui seront observés et la pondération associée à chacun de ces éléments.

Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep@distance, la note obtenue pour cet examen sera diminuée au maximum de 10 % pour tout manquement à la qualité de la langue (0,5 % par erreur). Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe.

Bon examen !